

Le Canada et le Commonwealth

Je passe maintenant à des sujets plus sensibles : les relations du Canada avec les autres membres du Commonwealth britannique et les États-Unis. D'abord, les relations avec le Commonwealth.

La confiance et la compréhension mutuelles, franchise et la bonne entente, — choses qui font défaut dans le monde d'aujourd'hui, — acquerront, nous le supposons toujours et pour raison, nos relations avec le Royaume-Uni et les autres nations du Commonwealth. Les questions d'ordre constitutionnel, qui autrefois jouaient un rôle important dans les relations du Commonwealth, sont virtuellement du passé. Les principes d'égalité et d'autonomie sont maintenant les postes reconnus par tous les États membres du Commonwealth. L'expression souvent citée, "dépendance au sein du Commonwealth", n'est qu'une excellente idée du statut actuel de ses membres.

Toutefois, les rapports entre les pays du Commonwealth doivent évoluer sans cesse; ils ne sauraient en être autrement. Les dangers et les incertitudes de la situation internationale, à l'heure actuelle, ont forcé le Canada à assumer de plus lourdes responsabilités que toute nation nord-américaine. Le Royaume-Uni a, pour les mêmes raisons, pris une attitude énergique à l'égard de la réorganisation de la sécurité et l'accroissement de la stabilité économique en Europe occidentale. Le même l'Australie et la Nouvelle-Zélande s'occupent au plus haut point de la sécurité dans le sud-ouest du Pacifique. Malgré tout, la coopération par les nations du Commonwealth de responsabilités spéciales d'ordre régional n'a pas affaibli leurs relations amicales dans l'ensemble.

La force de ces relations ne réside pas en ententes défensives ou économiques conclues exclusivement entre ses membres. A vrai dire, les ententes défensives en règle brillaient singulièrement par leur absence en temps de paix. L'adhésion de ses membres à un idéal commun, à cet héritage politique commun qui est la compréhension mutuelle sans instruments bien nets d'association et l'intérêt qu'ils ont en commun de favoriser et défendre le mode de vie démocratique, voilà ce qui constitue la plus grande force des liens du Commonwealth. Ceux-ci persistent malgré les changements qui se produisent dans la situation mondiale, et les dangers communs ne font que les renforcer. Par deux fois, le Commonwealth a affirmé sa valeur en tant que moyen puissant de sauvegarder la liberté de ses membres et de l'humanité. Ainsi demeure-

Un changement de grande portée est survenu l'an dernier parmi les effectifs du Commonwealth. L'ancien empire de l'Inde a disparu pour faire place à trois nouvelles nations du Commonwealth: l'Inde, le Pakistan et Ceylan. La Birmanie, dépendance de l'ancien empire de l'Inde, a coupé tout lien officiel pour devenir une république distincte.

La loi de l'indépendance de l'Inde et celle de l'indépendance de Ceylan adoptées l'an dernier, les honorables députés le savent, n'ont été que les étapes finales de la cession aux peuples indiens du droit de se gouverner eux-mêmes, cession commencée depuis plusieurs années. Les hommes de bonne volonté du monde entier ont tout lieu de se réjouir que le geste final se soit accompli, non seulement sans recours à la violence, mais avec tant de bonne volonté et de respect manifestes de part et d'autre. L'histoire n'offre guère de précédent d'une puissance impériale qui ait abdiqué sa souveraineté sur des peuples sujets avec autant de générosité et de célérité que la Grande-Bretagne l'a fait à l'égard de l'Inde.

Ce n'est pas déprécier le règlement intervenu que de noter que les peuples indiens sont, dans un sens très réel, bénéficiaires d'un régime de liberté politique qui pris racine ici-même en Amérique du Nord. L'établissement des premières institutions représentatives du nouveau monde il y a plus de trois siècles dans la colonie de la Virginie; la réalisation du gouvernement responsable par le Canada et la Nouvelle-Ecosse il y a exactement un siècle; notre autonomie grandissante en matière d'affaires extérieures depuis la première Grande Guerre sont des jalons qui marquent l'épanouissement de la liberté nationale de l'Inde aussi bien que de la nôtre. La population canadienne est heureuse de partager avec les peuples de l'Inde cet héritage de liberté au sein du Commonwealth.

Sous le régime de la loi de l'indépendance de l'Inde, l'Inde et le Pakistan ont le droit de se retirer du Commonwealth s'ils le désirent. Nous espérons qu'ils n'en feront rien, mais c'est à eux seuls de se prononcer. Le Canada prise son titre de membre du Commonwealth, non seulement pour des motifs d'ordre sentimental ou traditionnel, mais à cause des avantages bien nets qu'il comporte. Dans un monde où les valeurs et les avantages de notre civilisation sont en danger, cette association d'États libres constitue un rempart aussi bien moral que matériel, contre le désordre et l'oppression. Espérons que les populations de l'Inde et du Pakistan, comme celle du Canada, continueront de considérer le Commonwealth comme un cercle auquel il vaut la peine d'appartenir. Mais, quelle que soit leur décision, tous nos vœux les accompagnent dans le grand avenir qui s'ouvre